

ROME.

Nouvelle atteinte à la loi des garanties. — Sur l'avis de l'intendance générale du Trésor et du Conseil d'Etat, le ministère des finances vient de décider que les contrats stipulés dans l'intérieur du Vatican ne sauraient être considérés comme des actes accomplis sur un territoire étranger, et que, sous peine d'être déclarés nuls et d'encourir les rigueurs des lois d'enregistrement et de timbre, ils doivent être enregistrés par un notaire public, dans un délai de vingt jours à partir de leur date.

Cette décision achève de détruire tout privilège d'extra-territorialité en faveur du Vatican, comme l'ont constaté, d'ailleurs, l'intendance générale du Trésor et le Conseil d'Etat dans leur rapport au ministre des finances.

La Commission pour la distribution des objets du culte qui ont figuré à l'exposition vaticane a été définitivement constituée, sous la présidence de Mgr della Volpe. Les églises ou chapelles pauvres, qui voudraient profiter de cette bonne occasion, devront adresser leur demande, contresignée par l'évêque du diocèse, à Mgr della Volpe, au Vatican.

XI^e DIMANCHE APRES LA PENTECOTE.

Il a fait entendre les sourds et parler les muets. (S. MARC, VII, 27.)

Il y a beaucoup de gens, mes chers frères, qui sont affligés d'une surdité et d'un mutisme bien pire que ceux du pauvre homme dont la guérison est racontée dans l'Évangile du jour. Tous, vous en connaissez plusieurs ; peut-être êtes-vous assez liés avec un certain nombre ; il peut même se faire que vous soyez comme eux. Le mal du pauvre homme guéri par Notre-Seigneur était seulement dans son corps ; le mal des gens dont je parle, est dans leurs âmes. Il était corporellement sourd et muet ; eux le sont spirituellement.

Quels sont ces malheureux ? Ceux qui sont en état de péché mortel ; qui vivent de jour en jour dans cet état depuis, peut-être, de longues années. Leurs âmes sont sourdes, car Dieu les appelle continuellement au repentir, et ils refusent de l'entendre. Leurs âmes sont muettes, car depuis longtemps ils auraient dû faire leur confession, et cette confession n'est pas encore faite.

Comme je viens de vous le dire, vous connaissez de ces gens-là. Ils sont faciles à connaître. Ce sont ceux qui laissent passer le temps de Pâques sans approcher des sacrements. Leur vie peut être évidemment mauvaise, ou bien paraître assez bonne. Ils vont régulièrement à la messe et observent quelques autres lois de l'Église. Mais il en est une qu'ils négligent, et celle-là mon